

Nouvel agenda européen de la culture

2018/2091(INI) - 23/11/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'initiative de Giorgos GRAMMATIKAKIS (S&D, EL) sur le nouvel agenda européen de la culture.

Aspects généraux: L'Europe sort d'une grave crise financière, au cours de laquelle les budgets nationaux et régionaux de la culture ont souvent été **parmi les premiers à subir des réductions**. Face à l'accroissement des inégalités sociales et du chômage des jeunes, à la montée du populisme et de la radicalisation, la culture est plus importante que jamais pour parvenir à la cohésion sociale et au dialogue interculturel, pour garantir la liberté et la diversité d'expression, de communication et de création des citoyens, et pour jeter des ponts entre eux.

Les secteurs de la culture et de la création sont **les plus grands atouts de l'Europe**, puisqu'ils représentent 4,2 % du PIB de l'Union, créent 8,4 millions d'emplois, équivalent à 3,7 % de l'emploi total dans l'Union, sont résilients sur le plan économique, même en temps de crise.

Les députés se sont félicités du nouvel agenda pour la culture et ont souligné qu'il représente une opportunité d'adopter une **politique culturelle globale et cohérente** au niveau européen, reconnue par les citoyens européens et en dehors de l'UE.

La Commission a été invitée à :

- mettre en place un **portail européen unique** consacré au patrimoine culturel, rassemblant les informations de tous les programmes de l'UE finançant le patrimoine culturel;
- élaborer de nouvelles approches de **collecte systématique de données** pour tous les secteurs culturels et créatifs et veiller à ce que des indicateurs statistiques efficaces et plus qualitatifs soient utilisés;
- introduire des **tableaux de bord européens** pour mesurer le pluralisme culturel et médiatique, développer des indicateurs et surveiller la liberté d'expression artistique au niveau européen ;
- renforcer la visibilité du **cinéma européen** en Europe et à l'échelle mondiale, en promouvant le développement de plates-formes européennes donnant accès aux films européens sous licence.

En ce qui concerne les priorités du nouvel agenda, les députés se sont félicités du choix de les structurer autour de trois dimensions: sociale, économique et extérieure, ainsi que de l'inclusion d'une approche sectorielle spécifique.

Aspects sociaux: les députés se sont félicités de l'intention de la Commission d'introduire une action spécifique sur la **mobilité** au sein de l'Europe créative, mais ont souligné que cela nécessite un budget approprié et des procédures administratives simplifiées afin d'éviter les obstacles, tels que ceux liés aux visas, en particulier ceux des pays tiers.

Ils ont également invité la Commission à mettre en place un portail unique contenant des informations sur tous les programmes de résidence et les possibilités de mobilité disponibles. Le rapport appelle à garantir le droit des travailleurs créatifs et artistiques à une rémunération, à des accords contractuels et à des conditions de travail équitables. À cet égard, les États membres sont invités à adopter des mesures globales afin de **réduire la zone grise** par l'harmonisation et d'améliorer les conditions contractuelles des artistes et des créateurs dans l'UE et à l'échelle européenne, en matière de représentation collective, de sécurité sociale et de fiscalité directe et indirecte.

La Commission et les États membres sont invités à renforcer les liens entre culture, art, création, éducation, innovation et recherche artistique.

Aspects économiques: les députés ont souligné que cet agenda ne pourra être couronné de succès que s'il est soutenu par une **augmentation budgétaire significative** pour l'Europe créative et par le développement de synergies et d'interactions avec d'autres programmes financés par l'UE afin de créer une approche globale et transversale de la culture. Tout en se félicitant de l'intention de la Commission de présenter un plan d'action pour le patrimoine culturel, les députés ont rappelé que les nouvelles initiatives devraient être financées par un **nouveau budget** provenant de nouvelles sources et non par une réallocation des fonds existants.

La Commission et les États membres devraient contribuer au développement des organisations culturelles en apportant un soutien financier stable, fiable et durable. Les députés ont regretté que, malgré la valeur ajoutée de l'investissement culturel de l'UE, l'Europe créative ne représente que 0,15% du budget global de l'UE, dont 31% seulement sont réservés à la culture.

Le rapport demande que le budget du nouveau programme Creative Europe soit **doublé** et qu'il soit rendu plus accessible aux petites organisations. Il invite la Commission et les États membres à faire rapport sur le montant des fonds alloués à la culture dans tous les programmes de financement et à veiller à ce qu'il représente **au moins 1 % du prochain CFP**.

Les députés ont également souligné l'importance de faciliter et de rationaliser l'accès des **petits opérateurs culturels** et des PME à l'Europe créative. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place un volet spécifique réservé à ces opérateurs et entreprises, en particulier ceux des zones touchées par des catastrophes naturelles.

La Commission est invitée à le faire :

- mettre en place un portail "**guichet unique**" répertoriant tous les instruments de financement de l'UE existants d'une manière conviviale, complète, innovante et efficace, avec des lignes directrices et une assistance claires pour les demandes ;
- accorder une attention particulière aux domaines culturels qui sont menacés par manque de financement ou d'attention, par exemple la poésie.

Aspects externes: la Commission est invitée à faire régulièrement rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie pour les relations culturelles internationales et à accroître les ressources destinées aux délégations de l'UE pour les initiatives et projets de promotion culturelle, également en collaboration avec les instituts nationaux de la culture de l'Union européenne.

Les députés ont également soutenu l'initiative du Conseil visant à élaborer une approche globale des relations culturelles internationales et ont appelé à la création de points focaux culturels dans toutes les délégations de l'UE, à la formation appropriée des fonctionnaires et à la participation des acteurs locaux et locaux, de la société civile et des réseaux culturels internationaux, notamment dans l'action préparatoire concernant les Maisons européennes de la culture.

Les députés ont réitéré leur demande à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de faire rapport tous les deux ans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des relations culturelles internationales.